

Communiqué de presse

FRÉQUENCES – OUTRE-MER

Attributions de fréquences dans la bande 900 MHz à La Réunion : L'Arcep répond aux acteurs intéressés par des précisions sur les procédures d'appel à candidatures

16 novembre 2023

La procédure d'appel à candidatures pour l'attribution de fréquences dans la bande 900 MHz à La Réunion lancée le 19 septembre 2023 prévoit que les acteurs envisageant de déposer un dossier de candidature pouvaient adresser à l'Arcep les demandes de précisions qu'elles jugeaient nécessaires jusqu'au 7 novembre 2023.

L'Arcep publie ce jour ces questions, ainsi que les réponses et précisions qu'elle a pu apporter sur les procédures.

L'Arcep mènera les procédures d'attribution et prévoit de délivrer les autorisations d'utilisation de fréquences aux lauréats au second trimestre 2024.

Documents associés

[Précisions à destination des personnes envisageant de postuler à l'appel à candidatures lancé le 19 septembre 2023 pour l'utilisation de fréquences dans la bande 900 MHz à La Réunion pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public](#)

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Anne-Lise Lucas
Anne-Lise.LUCAS@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion